

**PUBLICITÉ.** Liée au règlement obligatoire depuis 18 mois, l'opération antipollution visuelle est une réussite. 456 des 800 grands panneaux ont disparu

# Ça l'affiche mieux

Maryan Charruau

« **N**ous ne voulions plus être une ville sandwich ! » Signée Gérard Chausset, la réflexion a alimenté pas-mal de discussions au lancement, il y a 3 ans, du nouveau règlement sur l'affichage publicitaire. Exit les panneaux de 12 m<sup>2</sup>, interdits ceux de plus de 2 m<sup>2</sup> ou s'élevant à plus de 3 mètres en zone résidentielle, bannis ceux sis à moins de 50 mètres des ronds-points... Chacune des sociétés d'affichage disposait d'un peu plus de 2 ans pour appliquer un règlement voté le 19 février 2003 et donc rendu obligatoire au 19 avril 2005.

« Nous voulions réduire le nombre de panneaux publicitaires de moitié. Il y en avait 800, en fait 1 200 en comptant les doubles faces, poursuit l'adjoint délégué à l'environnement et aux transports.

Nous avons édictés 496 constats d'infraction dont 313 arrêtés de mise en demeure. Nous avons envisagé une astreinte de 80 euros par jour en cas de non respect de règlement, ce qui n'est pas rien, mais nous n'avons pas eu recours à cette extrémité. Notre manière offensive d'agir a suffi », apprécie-t-il.

**Au chat et à la souris.** « On ne peut que constater le fait que le paysage s'est singulièrement modifié dans certains nombre de secteurs de la ville. S'affiche désormais une image plus positive de la cité stigmatisée par l'exemple de la publicité.

Certes, tout n'est pas réglé, admet Gérard Chausset. Il reconnaît qu'une société joue un peu au chat et à la souris et cherche non pas à contourner mais à dénicher la faille dans la cuirasse du règlement.

« Le problème se pose au niveau des ronds-points. Des pan-

neaux de moins de 2,40 m peuvent être installés pour le matériel urbain. L'an dernier, symboliquement, nous avons mené une action symbolique de pose de jardinières devant des petits panneaux », rappelle l'élu. Il salue alors « l'imagination des publicitaires.

Aussi, nous devons rester vigilants. » Des publicitaires qui par deux fois ont été retoqués par les tribunaux.

Un temps, l'adjoint s'est inquiété aussi par le manque à gagner généré par la suppression des panneaux installés chez les

particuliers. « Nous avons seulement reçu 4 ou 5 lettres de protestation. Notre action a donc été comprise par chacun. Certes, il nous a fallu pas mal communiquer. Mais la réussite est là. »

**Au cas par cas.** Autre souci, celui rencontré avec les enseignes. « Si, finalement, il est assez facile pour les panneaux de traiter avec quelques sociétés d'affichage, pour les enseignes nous agissons au cas par cas.

La négociation est toujours possible.

De plus, nous devons également prendre en compte que la ville est actuellement en travaux. Le but n'est surtout pas de pénaliser les entreprises, quelle que soit leur taille. »

Depuis octobre, un nouveau groupe de travail a été créé afin d'affiner, de corriger et de perfectionner l'actuel règlement. « Il existe quelques défauts. Nous ne voulons pas tout interdire. Mais que l'ensemble soit à un niveau respectable », insiste Gérard Chausset. Avant la fin de l'année, ce groupe de travail rendra une première copie.



Depuis octobre, un nouveau groupe de travail a été créé afin d'affiner, de corriger et de perfectionner l'actuel règlement d'affichage publicitaire

PHOTO ARCHIVES BERNARD BONNEL